

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°7 du 8 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°5

ARRÊTÉ N° 16/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly.

Du 4 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 16/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly.

Du 4 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 1 0 7 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 (BOC N° 34 du 10 août 2012, texte 4 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Référence de publication : BOC N°7 du 8 février 2013, texte 5.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly,

Arrête :

L'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE MOURMELON-MAILLY.
501e régiment de chars de combat.
40e régiment d'artillerie.
1er régiment d'artillerie de marine.
Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine.
Camp de Mailly.
132e bataillon cynophile de l'armée de terre.
UG interarmées.